

Le Chesnay, le 29 janvier 2009



DIPER 1

Affaire suivie par

S. Jousseume

Téléphone

01.39.23.60.19

Télécopie

01.39.23.62.99

Mél

ce.ia78@ac-versailles.fr

Centre Commercial Parly2
78154 Le Chesnay cedex

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de L'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale des Yvelines
Mesdames et Messieurs les Directeurs de
SEGPA de Collège
Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'écoles
Mesdames et Messieurs les Enseignants du
premier degré

Objet : procédure déclarative lors des journées de grève pour les instituteurs et professeurs des écoles

Note n°09.006

Vous trouverez ci-après les nouvelles instructions concernant la procédure de recensement des enseignants du premier degré grévistes.

Dorénavant le coupon déclaratif sera mis à disposition des enseignants du 1^{er} degré sur le **site de l'Inspection Académique** dès la veille de la journée de grève (accès : ADMINISTRATIF – GESTION DU PERSONNEL).

Ce document, qui ne sera plus agrafé au bulletin de paie, pourra également être téléchargé auprès des écoles et des secrétariats des Inspecteurs de circonscription.

Les enseignants devront compléter ce coupon avec soin et l'adresser **impérativement sous 15 jours** (à compter de la date de la grève concernée) **directement à la DIPER1**.

Passé ce délai, ils seront considérés comme grévistes ce qui donnera lieu à une retenue sur traitement.

Tout coupon déclaratif « de service fait » envoyé hors délai devra obligatoirement être accompagné d'un justificatif, visé par l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription qui le transmettra à la DIPER 1.

J'attire l'attention de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs et Directeurs sur la nécessité de porter cette note à la connaissance de l'ensemble des enseignants par voie d'affichage et d'en assurer largement la diffusion.

L'Inspecteur d'Académie,

Joël-René DUPONT

	Rectorat		Et. Privés
	I.A.		CFA
*	IEN 1 deg	*	ERDP
	CT - CM		CIO
	Chefs Div.	*	IUFM
	Chefs Serv.		SIEC
*	Ecoles		IEN - IIO
	Collèges		IEN - ET
	Lycées		DRONISEP
	Lyc.Prof.	*	SEGPA
Autre :			

Nature du document :

nouveau

modifié

reconduit

Le présent document

comporte :

circulaire (1 page) :

annexe (1 page) :

Total (2 pages) :